

N°57

Juin 2012

# LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON





## ***Administration communale***

Le personnel de l'administration communale est maintenant au complet et nous pouvons souhaiter la bienvenue à Mme Carole Vulliamy engagée dès le 1<sup>er</sup> mai 2012 comme Caissière communale.

Mme Carole Vulliamy est maman de 3 grands enfants, elle habite à Maules. Auparavant, elle a travaillé à l'administration communale de Sâles, où elle a assumé la fonction de Secrétaire-Caissière.

Nous lui réitérons nos vœux de bienvenue à Bas-Intyamon.

---

## ***Personnel de l'édilité et des forêts***

### **Raphaël Jaquet – dit Tonton**

Au 30 juin 2012, M. Raphaël Jaquet, Tonton, prendra une retraite bien méritée, ceci après plus de 40 années de fidélité au service de la communauté et de la collectivité publique. D'abord engagé au service des forêts de son village d'Estavannens, Tonton a par la suite rejoint l'équipe des « hommes à tout faire » de la commune, dispensant ainsi son savoir-faire et son dévouement à l'entretien de nos routes et de nos bâtiments.

Cher Raphaël, Cher Tonton, nous t'adressons nos vifs remerciements pour ta grande fidélité et ton dévouement sans bornes pour la commune et te souhaitons une belle et douce retraite, tu l'as bien méritée !

### **Charles Chassot :**

En remplacement de notre ami Tonton, la commune de Bas-Intyamon a engagé dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012, M. Charles Chassot en tant qu'employé à l'édilité et concierge de la nouvelle école d'Estavannens.

M. Charles Chassot réside à Enney, il est père de 3 petites filles.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà une cordiale bienvenue au sein du personnel communal.

## **Documents d'identité**

### **Avez-vous vérifié la validité de votre carte d'identité ou de votre passeport ?**

#### **Passeports**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, les passeports suisses sont à commander au Service de la population et des migrants, Route d'Englisberg 9-11 à Granges-Paccot.

Le nouveau passeport 2010 coûtera,  
pour un adulte dès 18 ans : CHF 145.00 pour une validité de 10 ans  
pour un enfant : CHF 65.00 pour une validité de 5 ans

- les anciens passeports restent valables jusqu'à leur échéance.

#### **Cartes d'identité**

Les cartes d'identité sont à commander au bureau communal.

Les prix de la carte d'identité demeurent inchangés, soit :

- Pour un adulte dès 18 ans : CHF 70.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 35.00 pour une validité de 5 ans.

Par contre, en cas de commande simultanée d'une carte d'identité et d'un passeport, c'est au service des migrants à Granges-Paccot qu'il faudra se rendre.

La commande d'une carte d'identité et d'un passeport coûtera :

- Pour un adulte : CHF 158.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 78.00 pour une validité de 5 ans.

Les pièces d'identité se paient au comptant, à la commande.

L'administration communale reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

---

## ***Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger***

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

**Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants** de la commune, de manière officielle, que **les indications contenues dans l'autorisation** parentale sont conformes à la réalité.

---

## ***Tondeuses à gazon***

Avec l'arrivée des beaux jours, les tondeuses à gazon reprennent du service. Pour préserver les rapports de bon voisinage, nous vous demandons de renoncer aux travaux bruyants :

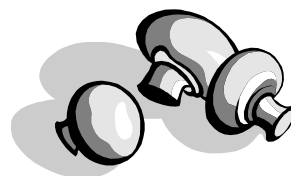
- à midi, entre 12.00 h. et 13.00 h.
  - le soir après 20.00 h.
  - le dimanche.
- 

## ***Stationnement sur les places publiques***

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de stationner des véhicules sans plaques sur les places publiques. Systématiquement la commune fera intervenir la gendarmerie pour faire évacuer les véhicules non-immatriculés.



## **Champignons**



La saison des champignons va très prochainement débiter, et afin d'éviter des surprises très désagréables, il est possible de faire contrôler votre récolte par un spécialiste.

Pour la région, M. Renaud Moura examinera votre panier à son domicile à Grandvillard, les mercredis soirs de 19.00 h. à 20.00 h. et sur rendez-vous au téléphone ☎ 026 928 17 34

---

## **Voyager en train**

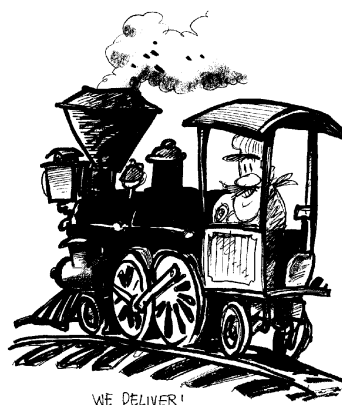
La commune de Bas-Intyamou s'est associée à la commune de Haut-Intyamou et à Grandvillard pour l'acquisition de deux abonnements généraux des CFF.

De ce fait, deux personnes habitant les communes participant au financement de ces abonnements ont la possibilité de voyager chaque jour sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse pour la somme de Fr. 40.00 par jour et par personne.

Une seule adresse pour les renseignements et les réservations :

Cafétaria du Home de l'Intyamou  
1666 Villars-sous-Mont  
026 928 44 45

Bon voyage !



**Coup**



**de chapeau à**

Madame Thérèse Jaquet, en séjour au Home de la Vallée de l'Intyamon, qui a franchi, le 23 avril 2012, le cap de son nonantième anniversaire.

Toute la communauté se joint au Conseil communal pour féliciter cette charmante dame et pour lui souhaiter plein de bonnes choses, particulièrement la santé, ce bien si précieux, afin qu'elle puisse cheminer encore de nombreuses années parmi nous.

---

## ***Gare de Grandvillard à Villars-sous-Mont***

Par courrier, les Transports publics fribourgeois ont avisé la commune qu'il n'y aurait plus de personnel affecté à la Gare de Grandvillard à Villars-sous-Mont, dès le 1<sup>er</sup> avril 2012. La diminution sensible et progressive du trafic des voyageurs, et donc des ventes, ne dégageait plus un chiffre d'affaire suffisant à couvrir les coûts inhérents à la présence d'une personne sur place.

Par conséquent, la plus grande partie des billets individuels peuvent être maintenant retirés au distributeur automatique de la Gare. Pour les autres titres de transport, les billets du trafic suisse, les abonnements de parcours, etc. sont en vente aux guichets des gares de Gruyères, de Montbovon et de Bulle.

Nous profitons de ces lignes pour remercier chaleureusement M. Pierre-André Grangier pour sa présence à la Gare de Grandvillard durant toutes ces années et formuler nos meilleurs vœux pour son avenir.

## ***Ecole d'Estavannens***

Les travaux de réfection et d'agrandissement de l'école d'Estavannens sont en cours d'achèvement et le bâtiment pourra accueillir les enfants dès la rentrée scolaire du mois d'août 2012.

Nous vous rappelons la date de la journée « portes ouvertes », soit le

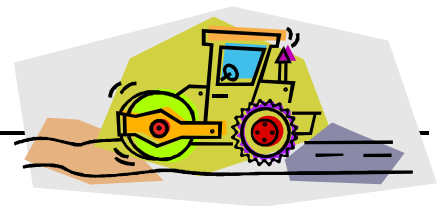
***8 septembre 2012.***

Le programme de la manifestation vous sera communiqué en temps voulu.

---

## ***Remplacement d'une conduite d'eau à Estavannens***

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau au Village d'Enhaut à Estavannens sont en voie d'achèvement ; le goudronnage de la rue a déjà été fait. Des remerciements sont adressés aux riverains pour leur tolérance et leur patience durant le chantier.



## ***Réfection de la Rue du Village d'Enbas- Rue du Village d'Enhaut à Estavannens***

L'assemblée communale du 19 juin dernier a accepté une dépense de CHF 110'000.00 pour la réfection du tronçon Rue du Village d'Enbas depuis la ferme de M. Gérald Jaquet, Rue du Village d'Enhaut, jusqu'au carrefour de la Route Neuve – Chemin de la Taillisse.

Le revêtement a été mis à mal par le trafic provoqué par les chantiers successifs dans le secteur ; aussi le coffre de la route sera repris aux endroits endommagés et l'entier de la surface du bitume sera refait à neuf.

La réalisation de ces travaux va intervenir dès le 20 août 2012.

Nous nous recommandons envers les riverains et voisins de ce chantier pour leur patience et leur tolérance et les remercions d'avance.



## ***Réfection de la Route de la Vudalla – Route de la Létchyre à Enney***

L'assemblée communale du 29 novembre dernier avait accepté un crédit d'investissement destiné à la réfection de la Route de la Vudalla et d'une partie de la Route de la Létchyre à Enney.

Le dossier est maintenant en cours d'étude car des propriétaires privés profitent de l'opportunité de se joindre à la commune pour réaliser des assainissements de chemin.

Etant donné que ces travaux bénéficieront de subventions de la part des améliorations foncières en raison du caractère agricole de ces routes, les travaux sont conditionnés par les disponibilités financières du canton.

---

## ***Décharges sauvages***

Des personnes qui se baladent dans nos régions se sont plaintes car elles ont constaté que des déchets sont déversés à différents endroits de la commune, parfois retirés, ou le long des champs, des forêts, voire de cours d'eau. Il s'agit de vieux foin, de déchets de crèches, de pierres et de béton, de places de feu, etc.

Nous devons rappeler à notre population que ces décharges sauvages sont totalement illicites, même si elles se trouvent sur des propriétés privées, et que les auteurs de ces dépôts sont punissables d'une amende, ceci au sens de la loi sur la gestion des déchets (art. 12 et 35) et au sens de la loi sur les forêts et protection contre les catastrophes naturelles (art. 33)

**Pensons à la protection de notre paysage,  
de nos cours d'eau et de nos forêts  
pour laisser une nature propre à nos enfants !**



## ***Distribution de l'eau potable***

Conformément à l'article 275d de l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par an de manière exhaustive.

Le 11 mai 2012, la commune de Bas-Intyamou a procédé à des prélèvements d'échantillons d'eau potable selon les directives du laboratoire cantonal.

Tous les échantillons analysés répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques.

### **Dureté totale de l'eau :**

La dureté totale de l'eau provenant des sources d'Enney se situe entre 22.9 et 23.1 degrés français. Cette dureté diffère en raison de la nature chimique du sous-sol. Dans les Préalpes fribourgeoises, elle varie entre 16 et 25 degrés français.

### **Teneur en nitrate :**

La teneur en nitrate est mesurée à 3 mg/l, la tolérance est fixée à 40 mg/l.

Couleur : incolore

### **Provenance de l'eau :**

Les villages d'Enney et d'Estavannens sont alimentés par les sources des Frassettes. L'eau subit un traitement permanent aux UV.

Villars-sous-Mont est approvisionné par les sources de Grandvillard, lesquelles ne subissent aucun traitement.

*En conclusion et en regard de l'analyse effectuée, la population de la commune de Bas-Intyamou est mise au bénéfice d'une eau potable dans les normes selon le laboratoire cantonal.*

---

## ***Remplissage des piscines***

Le prélèvement d'eau aux bornes hydrant pour le remplissage des piscines et autres besoins est strictement interdit. Cependant, une demande particulière peut être adressée au Conseil communal par écrit.

## **Service du feu**

### **- Feux en forêt :**

L'incinération de déchets naturels (dépouilles, branches, écorces) est exceptionnellement autorisée, sous réserve de conditions bien précises. La personne qui souhaite malgré tout incinérer des déchets, par exemple de bûcheronnage, doit demander l'autorisation à notre forestier communal. Cette autorisation est conditionnée par le respect d'indications très précises. En cas de besoin, M. Alex Beaud Forestier communal vous renseignera ☎ 079 435 11 50.

### **- Manifestations du 1<sup>er</sup> août :**

Selon les conditions météorologiques des jours précédents la fête nationale, la Préfecture pourrait émettre un avis interdisant l'utilisation de feux d'artifices ou d'engins pyrotechniques plus importants. Si ces interdictions sont décidées, elles seront affichées aux piliers publics des 3 villages. Nous vous remercions de respecter ces restrictions.

Nous recommandons également de garder vos fenêtres fermées les soirs du 31 juillet et 1<sup>er</sup> août, durant les moments festifs, pour éviter qu'un feu d'artifice n'atterrisse dans votre logement et qu'il ne provoque d'énormes dégâts, voire un incendie.

---

## **Accueil extra-scolaire**

La loi relative aux structures d'accueil extrascolaire est maintenant entrée en vigueur et les communes ont jusqu'en octobre 2012 pour présenter un projet concret.

La Commune de Bas-Intyamon a d'ores et déjà débuté l'étude du dossier ; cependant, il ne sera pas possible d'ouvrir l'accueil extrascolaire pour cette rentrée scolaire 2012, mais certainement au début de l'année civile 2013.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Anne-Marie Seydoux Conseillère communale au ☎ 079 473 54 27.



## ***Patrouilleurs scolaires***

Dès la rentrée scolaire prochaine, les horaires des bus scolaires doivent être modifiés et les chauffeurs des bus scolaires n'auront plus suffisamment de temps pour assurer le service de patrouilleurs scolaires à midi.

De ce fait, le service des patrouilleurs scolaires ne pourra plus du tout être assuré par les chauffeurs des bus.

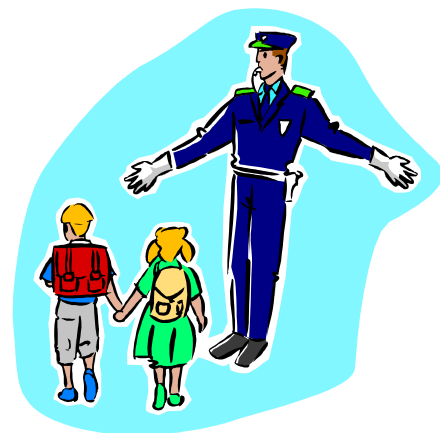
Selon la loi scolaire, les communes prennent en charge les enfants au moment de la montée dans le bus scolaire. Elles ne sont pas tenues d'assurer la sécurité sur le chemin de l'école, entre le domicile et le lieu de départ des bus.

Néanmoins, le Conseil communal est sensible aux dangers que représente la traversée de la route cantonale à Enney et à Villars-sous-Mont et il souhaiterait mettre sur pied un service de patrouilleurs scolaires avec l'aide de parents ou de bénévoles, ceci pour que les enfants puissent traverser la route cantonale en sécurité.

De ce fait, nous lançons un appel pour recruter des bénévoles qui seraient prêts à mettre un peu de leur temps à disposition pour patrouiller à la route cantonale.

Si nous n'avons pas suffisamment de personnes qui s'annoncent, nous devons renoncer à assurer ce service.

Les intéressé(e)s peuvent prendre contact avec l'administration communale  
☎ 026 921 81 00.



# POYA 2013

## La POYA, ... c'est demain !

Du 8 au 12 mai 2013, la Poya déroulera ses fastes sur les flancs d'Estavannens qui prêtera, une fois de plus, son somptueux décor naturel à la tradition profonde des Préalpes gruériennes.

## Thème de la fête

La 7<sup>ème</sup> édition se déclinera sur le thème de « **Sacrées montagnes** ». Mélange de pierre et de terre, la montagne rendra hommage au dur labeur de l'armailli. Mais la montagne sera aussi source de légendes et de mythes : rencontre entre Dieu et l'armailli et entre l'armailli et qui sait ... le diable !

## Temps forts

La messe du dimanche matin sur le fameux pâturage de la chapelle du Dah, présidée par Mgr Charles Morérod et animée par le Chœur des armaillis de la Gruyère ; le grand cortège gratifié d'une quarantaine de groupes, suivi en apothéose, d'un concert de 120 cors des Alpes ; une magnifique production chorale et instrumentale, imaginée par le poète bullois P. Savary et adaptée par le compositeur H. Baeriswyl : « *Réveil. Conte musical pour un matin de mai* », nous fera vibrer tout en rendant honneur aux fondateurs de la POYA de 1956.

Durant toute la fête, la tradition opérera son retour aux sources : artisanat d'antan, fabrication du Gruyère et du Vacherin Fribourgeois AOC, grand pique-nique familial sur l'herbe et mille autres facettes de nos montagnes.

La POYA fera danser ses acteurs et ses visiteurs au rythme de musique populaire traditionnelle de chez nous, mais aussi de musique bavaroise et, pourquoi pas un soir, sur des airs branchés : la montagne sait, exceptionnellement, se montrer tolérante.

## Concours photographique

Un concours, doté de magnifiques prix, est ouvert aux professionnels, amateurs et écoliers jusqu'au 31 décembre 2012. Toutes les conditions sont indiquées sur le site internet.

## Recherche de bénévoles

Quelque 1000 bénévoles, issus de l'armée, de la PC, d'associations diverses, animeront cette 7<sup>ème</sup> édition de la POYA. Serez-vous de ceux-ci ? Nous vous accueillons à bras ouverts dans différents domaines, tels que : administration, service cantines, parcs, surveillance, etc. Inscrivez-vous sans plus tarder par le site internet ou auprès d'un membre du comité !

## Informations

Consultez le site internet : [www.poya2013.ch](http://www.poya2013.ch)

**Alors, ... à bientôt !**

Président du CO

Edgar Schorderet

# TOURNOI DE FOOT SUR SAVON A ENNEY !



20-21 Juillet 2012

Vendredi : Loto-bourses dès 19h

Samedi : Tournoi de 9h à 17h

Bars avec DJ  
Snack, Menu  
Bus pyjama

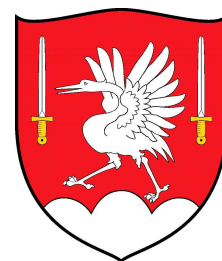
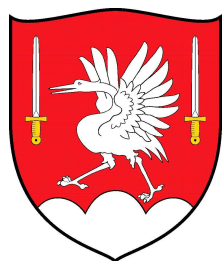
Inscription au verso ou sur :  
[www.jeunesse-enney.ch](http://www.jeunesse-enney.ch)



ATN Diffusion LRF SA  
Produits dentaires professionnels  
L'essentiel des soins  
Produits plus de 100 ans  
S'adresser à :  
1634 La Roche  
Tél. 025 483 85 48

Aus Edelweiss  
Vendredi-Cremesud  
Rue de Fribourg 27  
1634 La Roche  
Tél. 025 483 85 48

**Le Conseil communal**  
**vous souhaite**  
**un été ensoleillé et**  
**de très belles vacances**



## HORAIRE

### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route du Tô 1 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		<a href="http://www.bas-intyamou.ch">www.bas-intyamou.ch</a>
E-Mail		<a href="mailto:commune@bas-intyamou.ch">commune@bas-intyamou.ch</a>

#### HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

**Le bureau communal sera fermé du  
lundi 30 juillet au  
mercredi 15 août 2012 inclus**